amU Aix Marseille Université

2024_1_AC_Jurys_examens_INSPE_Licence_Sciences_Education_Formation

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury de la licence mention **« Sciences de l'éducation et de la formation »** parcours **« Education et apprentissages à l'école primaire »** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE 1ère année

Semestre 1

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Karine ISAMBARD
Suppléant(e) : Patrice BONNET

Liste des membres
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Christina ROMAIN
Florian VALLUY-ANDRE (titulaire)/DE SENTI Fabienne (suppléante)
Valérie MAILHES (titulaire)/Célia TIRAGALLO (suppléante)
Marie-Laure BARBIER (titulaire)/Ariane RICHARD BOSSEZ (suppléante)
Magali COUPAUD (titulaire)/ Sylvie DOUCET (suppléante)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Aucun.

Semestre 2 et 1ère année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Karine ISAMBARD
Suppléant(e) : Patrice BONNET

Liste des membres
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Christina ROMAIN
Florian VALLUY-ANDRE (titulaire)/DE SENTI Fabienne (suppléante)
Valérie MAILHES (titulaire)/Célia TIRAGALLO (suppléante)
Marie-Laure BARBIER (titulaire)/Ariane RICHARD BOSSEZ (suppléante)
Magali COUPAUD (titulaire)/ Sylvie DOUCET (suppléante)

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Aucun.

Article 2 : La Directrice de l'INSPE et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 21 novembre 2024

Université d'Aix Marseille AMU

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'INSPE